



15ème législature

Question N° : 24036	De Mme Emmanuelle Ménard (Non inscrit - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations		Ministère attributaire > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
Rubrique >égalité des sexes et parité	Tête d'analyse >Sur le manque de parité au sein du parti La République en Marche (LREM)	Analyse > Sur le manque de parité au sein du parti La République en Marche (LREM).
Question publiée au JO le : 29/10/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur le manque de parité au sein du parti La République en Marche (LREM). Le 26 août 2019, Mme la secrétaire d'État dans un entretien paru dans *Le Figaro* disait : « Je propose qu'on multiplie par cinq les pénalités pour les partis qui ne respectent pas la parité, qu'elles soient réellement dissuasives. » Or, à l'approche des municipales, il semble que pour les candidats LREM, « seuls 28 % des 287 candidats officialisés sont des femmes ». La parité n'est pas non plus mise en œuvre dans ce parti car même si elle existe pour le conseil national et le bureau exécutif, elle n'est pas respectée au « sein des comités En Marche !, [où] les femmes ne représentent que 25 % des animateurs locaux et 30 % des référents ». Elle lui demande donc les mesures qu'elle compte mettre en œuvre afin que la parité soit effective au sein des partis politiques et en premier lieu, celui de la majorité, La République en Marche, auquel elle appartient.